



**ANNEXE 1 AU CONCEPT CADRE DE
PROTECTION COVID-19
NATIONAL LEAGUE ET SWISS LEAGUE
U20-ELIT ET U17-ELIT
SAISON 2021/22
(VERSION 1.0 / 21.07.2021)**



ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

REMARQUES INTRODUCTIVES

Les mesures et règlements énoncés dans ce document sont obligatoires à suivre (opérations de match et opérations d'entraînement) si les joueurs et les membres du personnel d'un club (U20-Elit et/ou U17-Elit) ne sont pas soumis à l'obligation du certificat Covid.

LES RÈGLES DE CONDUITE



ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 SANS SYMPTÔME À L'ENTRAÎNEMENT OU AU JEU

- Les joueurs ou les membres du personnel présentant des symptômes de maladie restent à la maison et ont pour consigne de contacter immédiatement par téléphone le médecin responsable de l'équipe, conformément aux directives internes du club, et de suivre strictement ses instructions.
- Le médecin responsable de l'équipe décide des autres étapes de clarification nécessaires et des modalités de thérapie. En cas de suspicion de covid-19, la procédure est toujours conforme aux recommandations en vigueur de l'OFSP ou à celles de la direction cantonale de la santé.
- [Plus d'informations sur OFSP](#)

ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

DISTANCIATION SOCIALE

- L'infection par le nouveau coronavirus peut se produire si vous restez à moins de 1,5 mètre d'une personne infectée pendant 15 minutes. En gardant une certaine distance, vous vous protégez vous-même et les autres personnes de l'infection.
- Lors de l'arrivée, de l'entrée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, pendant les réunions d'équipe, les douches/toilettes, après l'entraînement/le match, sur le chemin du retour, etc., la distance de 1,5 mètre entre les personnes doit être respectée dans la mesure du possible.

ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

RESPECT DES RÈGLES D'HYGIÈNE DE L'OFSP

- Se laver et/ou désinfecter régulièrement les mains :
Les mains doivent être lavées soigneusement avec du savon avant et après chaque entraînement/match. Le lavage des mains, ainsi que la désinfection régulière à l'alcool, jouent un rôle crucial dans la prévention de l'infection à Covid-19.
- Avant et après la séance d'entraînement ou les matchs :
Désinfection personnelle des mains ou désinfection régulière des locaux/équipements par le personnel de la patinoire.
- Eternuement et toux
Stricte dans un mouchoir ou dans le creux du coude pour protéger l'environnement.

ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

RÈGLES GÉNÉRALES DE CONDUITE

Prévention stricte de la voie d'infection

- Des masques :
Les masques hygiéniques sont importants, surtout en cas de distanciation sociale impossible. Ils peuvent contenir, mais pas complètement empêcher, les gouttelettes éjectées lors de la respiration, de la toux, des éternuements, etc.

LISTES DE PRÉSENCE / AUTODÉCLARATION



ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

LISTES DE PRÉSENCE / AUTODÉCLARATION

Contenu de la liste de présence :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Résidence
- Téléphone
- Courriel :
- Période de séjour dans et autour du stade

Sur la liste de présence, chaque personne confirme qu'elle ne présente aucun symptôme et qu'elle ne s'est pas rendue dans un pays à risque et/ou une zone à risque au cours des 14 derniers jours (autodéclaration).

Les contacts étroits d'une personne infectée peuvent être placés en quarantaine de contact par l'autorité sanitaire cantonale.

ANNEXE 1, CONCEPT DE PROTECTION DU CADRE COVID-19

LISTES DE PRÉSENCE (RECHERCHE DE CONTACTS)

Tenir des listes de présence - pour retrouver des contacts proches (recherche de contacts)

- Les contacts étroits entre personnes doivent pouvoir être expulsés pendant 14 jours à la demande de l'autorité sanitaire.
- Afin de simplifier la recherche des contacts, les listes de présence (entraînements, matchs, transports, rapports, hébergement à l'hôtel, restauration externe, etc.) doivent toujours être conservées.
- Les joueurs et le personnel sont tenus d'utiliser l'application Swiss Covid-19.
- Les listes de présence s'appliquent également aux équipes à l'extérieur.

ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

LISTES DE PRÉSENCE (RECHERCHE DE CONTACTS)

Liste des présences des équipes à l'extérieur

L'équipe visiteuse envoie au représentant Covid de l'équipe recevante la liste de présence de sa propre équipe par e-mail au moins 4 heures avant le début du match. La liste de présence doit inclure tous les joueurs et les membres du personnel qui seront sur place pour le match (y compris les chauffeurs de bus, le personnel de sécurité, etc.) Les modifications apportées après 4 heures avant le début du match doivent être communiquées en continu (par e-mail). Pour la liste de présence de l'équipe en déplacement, les informations suivantes suffisent : prénom, nom, date de naissance et lieu de résidence. Si d'autres coordonnées sont nécessaires, la coordination se fait toujours par l'intermédiaire du responsable des jeunes et du responsable du Covid (le téléphone et l'e-mail du responsable des jeunes et du responsable du Covid doivent figurer en standard sur la liste de présence. Le responsable Covid de l'équipe locale est chargé de veiller à ce que la liste de présence soit disponible électroniquement en temps utile.

ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

LISTES DE PRÉSENCE (RECHERCHE DE CONTACTS)

Concept du club et documentation

Le concept de club complet avec une documentation cohérente des procédures ou des listes de personnes/présents est non seulement important pour les clarifications après un résultat Covid-19 positif, mais aussi pour les conditions/décisions ultérieures des médecins cantonaux.

LES CONCEPTS DE PROTECTION DU CLUB



ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

LES CONCEPTS DE PROTECTION DU CLUB

- Sur la base de ce concept-cadre de protection pour les opérations de match de Covid-19, chaque club est tenu d'élaborer son propre concept de protection pour les opérations de match en coopération avec l'exploitant du stade et de le mettre en œuvre en conséquence.
- La responsabilité de la mise en œuvre correcte des concepts de protection incombe à l'exploitant du club/stade concerné.

**DÉROULEMENT DE
MATCH /
DÉROULEMENT DES
ENTRAÎNEMENTS
GÉNÉRAL**



ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

ARRIVÉE/DÉPART AUX MATCHS

Club à l'extérieur

- Le trajet du club visiteur jusqu'au stade doit, si possible, se faire à plusieurs. bus/moyens de transport, si possible, afin de s'assurer que la distance et l'éloignement prévalent. les principes d'hygiène peuvent être respectés.
- En principe, seul un siège sur deux est occupé dans les bus, et si possible seulement une rangée sur deux. Si les règles d'espacement ne peuvent être respectées, les masques sont obligatoires.
- Une liste de personnes et un contrôle d'entrée doivent être conservés dans tous les moyens de transport.
- Assurez-vous que les bus sont suffisamment désinfectés avant que l'équipe n'y monte.
- Une attention particulière doit être accordée aux surfaces fréquemment touchées telles que les portes, les mains courantes, les boutons poussoirs, etc.
- Les mains doivent être à nouveau désinfectées avant d'entrer dans le stade.

ANNEXE 1, CONCEPT DE PROTECTION DU CADRE COVID-19

ARRIVÉE/DÉPART AUX MATCHES

Club à domicile

- Le voyage doit être effectué individuellement par les transports publics (masque obligatoire) ou par son propre moyen de transport (si plus d'un joueur dans la voiture, masque obligatoire).
- Dans le cas d'un rassemblement antérieur du club local et d'une arrivée ultérieure en bus d'équipe (autocars), les mêmes directives s'appliquent que pour le club visiteur.
- Les mains doivent être désinfectées avant d'entrer dans le bus et dans le stade.

ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

CONSOMMABLES / ÉLIMINATION

- Il faut veiller à ce que, dans la mesure du possible, seul le matériel personnalisé soit utilisé.
- Quantité suffisante de désinfectant partout, éventuellement distribution de flacons individualisés.
- Des "serviettes de sueur" jetables sur le banc des joueurs avec une capacité d'élimination suffisante (conteneur sur le banc des joueurs).
- Les superviseurs des matériaux travaillent toujours avec un masque et des gants.

ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

CONSOMMABLES / ÉLIMINATION

- Pas de désinfection des bâtons et des palets
- Le lavage des maillots et de tout matériel utilisé doit se faire avec des mesures d'hygiène suivies, masque et gants pour la protection de la personne responsable du matériel (à jeter ensuite).

ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

VESTIAIRES

- La distance (1,5 m) et les règles d'hygiène sont prioritaires.
- Si les règles de distance ne peuvent être respectées, les masques sont obligatoires.
- Accès strictement limité : seuls les joueurs et le personnel défini (ou les arbitres) sont autorisés, aucune visite (s'applique également aux représentants du club et aux médias).
- Le temps passé au vestiaire doit être réduit au minimum.
- Les mains sont désinfectées à chaque fois qu'elles entrent dans la pièce.
- Un siège sur deux seulement est occupé.
- Si la taille du vestiaire ne le permet pas : organiser un vestiaire supplémentaire ou chercher des alternatives (couloir, etc.).

ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

VESTIAIRES

- Des gourdes individualisées sont nécessaires.
- Les ventilateurs et les séchoirs (par exemple pour les gants) sont interdits.
(Les sèche-gants sont autorisés à l'extérieur ou dans une pièce bien ventilée à l'écart des vestiaires).

ANNEXE 1, CONCEPT DE PROTECTION DU CADRE COVID-19

VESTIAIRES

- Ventilation maximale avec apport maximal d'air frais pendant la présence, ventilation après chaque utilisation ou pendant les pauses.
- La désinfection des locaux et des équipements (norme hospitalière) est effectuée après chaque utilisation.
- Le personnel médical, les préposés au matériel, le personnel chargé du nettoyage et de l'élimination des déchets doivent porter des masques et des gants.

ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

SALLES D'EAU/DOUCHES

- Respecter les règles de distance
- Une douchette sur deux seulement est en service
- Échelonnement, donc prévoir un délai suffisant
- La durée du séjour doit être réduite au minimum : par exemple, définition de groupes de 10 à 12 joueurs qui se douchent les uns après les autres pendant 10 minutes maximum.
- L'utilisation de sèche-cheveux et de séchoirs à cheveux est interdite.
- Nettoyage/désinfection contrôlé (notamment des surfaces tactiles) et ventilation après chaque utilisation.

ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

TOILETTES

- Faites attention à l'étalement.
- Un urinoir sur deux seulement est ouvert.
- Des distributeurs de désinfectant pour les mains doivent être disponibles en nombre suffisant.
- Nettoyage/désinfection (notamment des surfaces tactiles).

CE

DÉROULEMENT DE MATCH SUR LA GLACE



ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

ZONES D'ÉCHAUFFEMENT

Échauffement hors glace (s'applique également au retour au calme après le match)

- Autant que possible à l'extérieur et en petits groupes.
- Si à l'intérieur : Respecter la distance pluie, selon le concept de protection pour l'opération de formation.
- Lieu désigné pour l'équipe locale, l'équipe visiteuse et les arbitres.
- Désinfection des mains avant de retourner au vestiaire.

ANNEXE 1, CONCEPT DE PROTECTION DU CADRE COVID-19

ZONES D'ÉCHAUFFEMENT

S'échauffer sur la glace

- Définition d'un demi-terrain de glace par équipe.
- Accès séparé, si cela n'est pas possible, accès échelonné.
- Désinfection des mains après la fin de l'échauffement.

ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

ÉCHAUFFEMENT DES JOUEURS / SALUTATIONS D'AVANT-MATCH

- Entrée échelonnée des équipes et des arbitres.
- Si possible, entrées séparées pour les équipes et les arbitres.
- Les équipes restent dans la moitié du jeu qui leur a été attribuée.
- Positionnement des équipes sur la ligne bleue, salut sans contact physique avec salut de la crosse.

ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

ADIEU APRÈS LE MATCH

- Les équipes s'alignent sur la ligne bleue après le match.
- Adieu par le biais d'un fistbump avec des gants.
- Retourner au vestiaire sans contact avec les joueurs de l'équipe adverse.
- Pas de discussions avec les officiels et les arbitres.
- Les arbitres se rendent dans leur propre vestiaire sans dire au revoir.

ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

BANC DES JOUEURS

- Accès séparés pour chaque équipe : si cela n'est pas possible, l'accès est échelonné.
- Pas de masques obligatoires pour les entraîneurs et les joueurs sur le banc de touche.
- Le personnel médical et les soignants sont tenus de porter des masques et des gants.
- La disposition individuelle des sièges des joueurs est autorisée.
- "Chiffons de soudure à usage unique (possibilité d'élimination dans la zone de l'établi, récipient pouvant être fermé).
- Gourdes personnalisées.

ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

BANQUE CRIMINELLE

- Les règles de distance et d'hygiène doivent être garanties ou appliquées à tout moment.
- Les arbitres sont tenus de se désinfecter régulièrement les mains. Des flacons de désinfection sont à leur disposition dans le banc des pénalités/le local du chronométreur.
- Les masques doivent être disponibles sur place auprès du responsable du banc de pénalité.

ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

BANQUE CRIMINELLE

- Les masques sont obligatoires pour les officiels dans la surface de réparation.
- Obligation d'élimination des bouteilles de boisson usagées (usage unique) et des serviettes jetables par les fonctionnaires.
- La possibilité d'élimination doit être assurée (conteneur verrouillable).

DÉROULEMENT DE MATCH HORS GLACE



ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

RESTAURATION APRÈS LE MATCH

Restauration dans le restaurant/cantine (le concept de gastro-protection de la Confédération doit être strictement respecté).

- Les règles de distance et les mesures d'hygiène doivent être respectées et contrôlées.
- Dans les salles à manger, 4 m² par personne et un espacement de 1,5 m.
- Les contacts avec les autres invités sont interdits.
- Servi par du personnel portant des masques et des gants, aucun service de buffet ou de self-service n'est autorisé.
- Masques obligatoires pour les joueurs et le personnel avant/après le repas.

ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

RESTAURATION APRÈS LE MATCH

Restauration à partir de la boîte de cuisson dans la cabine

- Servi par un personnel portant un masque et des gants.
- La vaisselle jetable est utilisée, les bouteilles individuelles ou les boissons en canettes/ bouteilles en plastique sont autorisées.
- La possibilité d'élimination sur place doit être assurée (conteneur verrouillable).
- Les arbitres mangent toujours dans le vestiaire ou dans une pièce séparée, en respectant les règles d'espacement.

ANNEXE 1, CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

SOINS MÉDICAUX

- La salle de premiers soins est conforme aux règles d'hygiène et de distance.
- Après chaque utilisation, le local est ventilé et désinfecté.
- Le personnel médical porte un masque, une protection oculaire et des gants.
- Les équipes d'urgence locales respectent à tout moment la norme Covid-19.
- Les ambulanciers et le personnel des services de secours portent des masques et des gants pendant une intervention.